

Meubles rembourrés

Renseignements sur
la garantie



Garanties limitées de 10 ans
et de 25 ans

Canapés, fauteuils, canapés-lits
et repose-pieds



La vie à la maison peut mettre le mobilier de bureau à rude épreuve. C'est pourquoi nos canapés subissent des tests rigoureux et doivent respecter des normes strictes en matière de qualité, de résistance et d'usure au quotidien. Pour cette raison, nous offrons une garantie limitée de 10 ans couvrant les défauts de matériaux et de fabrication sur nos canapés, fauteuils, canapés-lits et repose-pieds. Certains de nos sièges sont même assortis d'une garantie de 25 ans. Cette garantie est assujettie aux modalités énoncées dans le présent document.

Quelle est la durée de la garantie limitée ?

La garantie limitée sur les canapés, les fauteuils, les canapés-lits et les repose-pieds reste en vigueur pendant 10 ans ou, dans certains cas, 25 ans. La garantie limitée est valable à compter de la date d'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat. Pour savoir si votre siège est couvert par une garantie limitée IKEA, rendez-vous au fr.IKEA.ca ou à votre magasin le plus près. Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle pour en savoir plus.

Produits et pièces non couverts par la présente garantie limitée :

- Les housses en tissu
- Les revêtements en cuir
- Les housses en similicuir
- Les coussins pour fauteuil POÄNG
- Les produits faits de fibres naturelles (rotin, jacinthe d'eau, bambou et feuilles de bananier)
- Fauteuils inclinables sélectionnés
- Poufs

Éléments couverts par cette garantie limitée

La présente garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique de l'article et couvre les défauts de matériaux et de fabrication des cadres, des coussins de siège et des coussins de dossier utilisés avec les cadres appropriés. Pour savoir si votre siège est couvert par une garantie IKEA, rendez-vous au fr.IKEA.ca ou à votre magasin le plus près. Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle pour en savoir plus.

Que fera IKEA pour corriger le problème ?

Après examen et à son entière discrétion, IKEA décidera si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est considéré comme couvert, IKEA, par l'entremise de ses opérations de services et à son entière discrétion, le remplacera par un article identique ou comparable. S'il est couvert par la présente garantie, IKEA payera les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'oeuvre et du déplacement, à condition que l'article soit accessible aux fins de réparation sans engager de dépense spéciale. Cela ne s'applique pas au travail de réparation non autorisé par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA. Si l'article n'est plus vendu par IKEA, celle-ci fournit un article de remplacement approprié. IKEA déterminera, à son entière discrétion, ce qui constitue un article de remplacement approprié.

Ce que la présente garantie limitée ne couvre pas

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux articles qui ont été entreposés, assemblés ou installés de façon incorrecte, utilisés de manière inappropriée, mal utilisés, soumis à des abus, altérés ou nettoyés avec de mauvaises méthodes ou de mauvais produits de nettoyage.

La présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des impacts ou des accidents.

La présente garantie limitée ne s'applique pas si l'article a été placé à l'extérieur ou dans un environnement humide.

La présente garantie limitée ne couvre pas les dommages consécutifs ou indirects.

Tous nos sièges subissent des tests

Chez IKEA, nous testons tous nos canapés, fauteuils, canapés-lits et repose-pieds pour nous assurer qu'ils sont résistants. Et nous sommes particulièrement durs envers ceux qui s'accompagnent d'une garantie limitée de longue durée. Par exemple, nous poussons 50 000 fois une charge de 100 kg (220 lb) contre le siège et une charge de 30 kg (66 lb) contre le dossier. Nous nous assurons ainsi que les structures ne se déforment pas et que les coussins sont résistants et demeurent confortables. Comme ces garanties sont la preuve que nos sièges résistent à un usage fréquent sur de longues périodes, nous espérons qu'elles vous procureront la tranquillité d'esprit.

Instructions d'entretien

Les coussins doivent être entretenus si vous voulez qu'ils restent confortables. Vous devez leur redonner leur forme régulièrement, au moins une fois par mois. Vous devez également les alterner, afin que les coussins qui sont les plus utilisés changent de position avec ceux qui le sont moins. Resserrez les vis des pattes après deux semaines d'utilisation et assurez-vous qu'elles demeurent bien serrées en les vérifiant quelques fois par année.

Housses lavables

- Respectez les directives d'entretien et de nettoyage
- Utilisez le fer à repasser lorsqu'elles sont encore un peu humides
- Remplacez la housse lorsqu'elle est légèrement humide. Elle s'étirera plus facilement et il sera plus aisé de la mettre en place. Remarque ! Il est important, toutefois, que la housse ne soit pas trop humide lorsqu'elle est replacée.

Cuir

- Passez régulièrement l'aspirateur muni d'une brosse souple
- Gardez les meubles en cuir à l'abri de la lumière directe du soleil et laissez un espace d'au moins 30 cm (12 po) entre le meuble et toute source de chaleur afin d'empêcher le cuir de se dessécher
- Nettoyez en profondeur une ou deux fois par année à l'aide de produits destinés à l'entretien du cuir
- N'utilisez jamais de détergents
- Les meubles en cuir de couleur pâle ou blanc sont plus sensibles aux taches de couleurs foncées comme le vin rouge et le café. Il est donc important de nettoyer immédiatement ces taches.

Comment les lois du pays ou de la province s'appliquent-elles ?

Cette garantie s'applique à l'acheteur initial du produit. Toutes les garanties limitées sur les articles vendus au Canada ne sont pas transférables au-delà de l'acheteur initial, à l'exception de celles des résidents

de la province de la Saskatchewan. La présente garantie vous confère des droits juridiques particuliers. Elle n'affecte d'aucune façon les droits qui vous sont accordés par la loi. Vous pouvez également avoir d'autres droits en vertu de la loi provinciale applicable. IKEA n'est pas responsable des dommages accidentels ou indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou les restrictions de garantie. Il se peut que ces exclusions et restrictions ne s'appliquent pas à votre situation.

Comment nous joindre si vous avez besoin d'aide

Communiquez avec le personnel de votre magasin IKEA. Les adresses et numéros de téléphone se trouvent à fr.IKEA.ca.

Conservez le reçu de caisse

C'est votre preuve d'achat. Il est requis pour faire valoir cette garantie limitée. En cas de problème ou si vous n'êtes pas satisfait, consultez le fr.IKEA.ca ou communiquez avec nous.

